

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 25 avril 2024 à 14 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement
Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des loisirs, des sports et du
développement social

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 00.

CA24 25 0094

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 avril 2024.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.**10 - Période de questions des membres du conseil.**

Il est demandé par le conseiller de la ville Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA24 25 0095

Approbation de la nomination temporaire de Madame Mélissa Cormier, matricule (100010945), à titre de Directrice des services administratifs, et ce, à compter du 4 mai 2024 pour une durée indéterminée.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'approuver la nomination temporaire de madame Mélissa Cormier, matricule (100010945), à titre de Directrice des services administratifs, et ce, à compter du 4 mai 2024 pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1243945007

CA24 25 0096**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 avril 2024. Il est 14 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.
